

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
2 MARS 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 2 mars 2015 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2015-03-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 1878 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-02

**Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 12 et 13 février 2015**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par madame Linda MacCulloch

Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2015, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 27 février 2015 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-03

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 12 et 13 février 2015**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par madame Linda MacCulloch

Et résolu :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De monsieur Serge Lavoie, CPA auditeur, CGA, de la firme S. Lavoie inc. Société de comptables professionnels agréés, nous offrant leurs services comptables pour nos besoins d'audit.
- Du 4<sup>e</sup> relais pour la vie de la MRC des Chenaux, nous invitant à former nos équipes, afin de célébrer la vie lors d'un relais de 12 heures de marche nocturne entre 19 heures et 7 heures les 30 et 31 mai prochain, dans la municipalité de Champlain.
- De madame Caroline Plouffe, trésorière par intérim de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous informant d'un montant à recevoir 9 400\$, concernant la redistribution de la compensation pour la collecte sélective.
- De madame Katya Pelletier, coordonnatrice pour COMPERES, nous informant qu'entre le 16 et 20 février dernier ont eu lieu les journées de persévérance scolaire dans toutes les régions du Québec. Elle nous invite donc, à transmettre de l'information sur la persévérance scolaire à nos citoyens.
- De la Société d'habitation du Québec (SHQ) nous demandant de nous assurer que l'ensemble des loyers réclamés aux locataires par le propriétaire (La villa de Saint-Narcisse) respecte le loyer maximal reconnu pendant la période de dix ans prévue au protocole de suivi du programme « Logement abordable-Volet privé ».

**(DE MONSIEUR)**

- De monsieur Marc Gélinas, propriétaire du 745, 2<sup>ième</sup> rang Nord et entraîneur de chevaux de course, demandant à la municipalité de faire le traitement contre les insectes pour l'année 2015. En 2014 des chevaux de monsieur Gélinas ont été blessés et monsieur Gélinas a dû déménager ses chevaux sur une autre ferme.
- De monsieur Jean-Claude Milot et madame Manon Shallow, respectivement, maire et directrice générale de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, nous informant par résolution que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, accepte d'acquitter la facture numéro 344031, datée du 6 octobre 2014, concernant l'intervention du service incendie de Saint-Maurice sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**

Suite au renouvellement de notre police d'assurance, la MMQ nous a versé un montant de 4 932\$ à titre de ristourne, au terme de l'exercice financier 2014.

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), avis de modification de l'orientation préliminaire, dossier de monsieur Laurent Baril**

Après avoir pris en considération l'ensemble des éléments au dossier et tenu compte des informations supplémentaires datées du 15 janvier 2015, la CPTAQ est d'avis qu'elle peut faire droit à la demande modifiée. Elle prendrait également acte du désistement produit concernant la superficie de 1 579,8 mètres carrés. De plus, la CPTAQ estime qu'une autorisation à des fins résidentielles accessoires sur la superficie de 1 720,8 mètres carrés affecterait peu l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles de ce milieu du fait qu'elle agrandirait une résidence existante dont la proximité la rend difficilement cultivable.

#### **Dossier de mise aux normes de l'eau potable, dénonciation d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de contrôle**

La compagnie LES CONTRÔLES A.C. inc., spécialisée dans la fourniture et l'installation d'équipements de contrôle nous a transmis une dénonciation de contrat pour un montant approximatif de 24 930,03\$, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'équipements de contrôle à FILTRUM construction inc. dans le cadre de notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

#### **Mai, mois de l'arbre**

Annuellement, la municipalité est invitée à participer au mois de l'arbre et des forêts en déposant une demande de plants pour sa traditionnelle journée de distribution d'arbres qui aura lieu cette année samedi le 16 mai. Nous avons réservé 992 plants d'essences variées. Notre demande de plants a été déposée à l'association forestière de la Vallée du Saint-Maurice. La distribution des plants se fera à la salle municipale.

#### **Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2014**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous rappelle que nous devons leur faire parvenir notre déclaration des prélèvements d'eau annuelle pour l'année 2014 au plus tard le 31 mars prochain. Cette déclaration sera transmise par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

**(RAPPORT)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 2 février dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

2015-03-04

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de mars 2015 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-05

### **Adoption d'un règlement, afin de permettre l'escorte en avant du souffleur en camionnette lors de nos opérations de déneigement à l'aide du souffleur**

**ATTENDU** que la municipalité possède l'équipement nécessaire pour effectuer le déneigement de ses routes municipales;

**ATTENDU** que lorsque la municipalité procède aux opérations de soufflage de la neige des routes municipales, dans les zones de 50km et moins, le souffleur doit suivre une escorte;

**ATTENDU** que la municipalité peut, par règlement, autoriser l'escorte en camionnette en avant du souffleur, au lieu que l'escorte soit à pied;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenu le 2 février 2015;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le règlement portant le numéro 2015-02-503, afin de permettre l'escorte en avant du souffleur en camionnette lors de nos opérations de déneigement à l'aide du souffleur soit et est adopté;

**(QUE)**

**QUE** le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-06

**Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Félix**

**ATTENDU** que le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse a l'intention d'effectuer des travaux d'asphaltage sur une partie du Rang Saint-Félix ;

**ATTENDU** que les estimés préliminaires ont été préparés par monsieur Stéphane Bourassa, notre directeur général;

**ATTENDU** que le coût des travaux est évalué à 820 963\$ incluant les taxes, honoraires et les frais contingents ;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à long terme pour payer le coût des travaux projetés ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du Conseil tenu le 2 février 2015 ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyée par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le règlement portant le numéro 2015-02-504 décrétant des travaux de reconstruction sur une partie du Rang Saint-Félix, payable par une partie de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2015-2018 et un emprunt à long terme n'excédant pas 820 963\$, incluant les taxes pour en défrayer les coûts soit et est adopté ;

**QUE** le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-07

**Adoption du projet de règlement numéro 2015-02-506 modifiant le plan d'urbanisme visant la modification des limites d'affectation industrielles et commerciales**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les limites d'affectation d'usages industriels et d'usages commerciaux;

**ATTENDU** que suite à d'éventuelles ventes, il est nécessaire de modifier les affectations de ce secteur;

**ATTENDU** qu'en 2015, le plan des affectations du sol est modifié afin de redéfinir les limites des affectations industrielles et commerciales, entre les rues Notre-Dame et principales, à l'extrémité sud-ouest du périmètre d'urbanisation, ceci afin de répondre aux besoins exprimés dans ce secteur;

**ATTENDU** que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;  
**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2015-02-506 modifiant le plan d'urbanisme ;

**QUE** le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-08

**Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones 101-C, 102-C et 103-I**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les zones 101-C, 102-C et 103-I;

**ATTENDU** que suite à d'éventuelles ventes, il est nécessaire de modifier les zones de ce secteur;

**ATTENDU** que la zone 101-C est agrandie par l'insertion du lot 285-65, propriété du Club de motoneige compté de Champlain et du lot P-285, propriété de Claude Lafrance. La zone 102-C est réduite en conséquence;

**ATTENDU** que la zone 102-C est agrandie par l'insertion du lot P-285 entre les rues Notre-Dame et Principale, propriété de Huguette Veillette & Alls. La zone 103-I est réduite en conséquence;

**ATTENDU** que la zone 103-I est agrandie par l'insertion du lot P-285, propriété de Fiducie André Pronovost et du lot P-285, propriété de Huguette Veillette & Alls. La zone 102-C est réduite en conséquence;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2015-02-507;

**QUE** le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-09

**Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2015-02-506 et 2015-02-507**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme ; **(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2015-02-506 et 2015-02-507 le 4 mai 2015 à compter de 19h00 à la salle municipale, 300, rue Principale à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-10

**Vente pour le défaut du paiement des taxes municipales, transmission des dossiers à la MRC des Chenaux**

**ATTENDU** le dépôt de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution portant le numéro 2014-12-08, demandant au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages des années 2012 et 2013 à la MRC des Chenaux, pour leur vente pour défaut de paiement si, à la date limite pour leur transmission, lesdits arrérages n'ont pas été payés ;

**ATTENDU** le dépôt, séance tenante, d'un nouvel état préparé en date de ce jour, lequel démontre que 21 dossiers ne rencontrent pas les conditions de paiement édictées dans la résolution numéro 2014-12-08, ces dossiers sont problématiques en regard de la protection de la créance de la municipalité qui, à la date de la vente pour taxes, le 11 juin 2015, une partie desdites créances excéderait 3 ans et de ce fait, il serait possible qu'elles soient irrécupérables pour la municipalité ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 2 mars 2015, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

**QUE** le conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers problématiques à la MRC Des Chenaux si, à la date limite pour leur transmission, soit le 20 mars 2015, lesdites taxes pour l'année 2012 et 2013 excèdent la date de protection de la créance municipale dont le délai de prescription est de trois ans, exception faite pour le dossier de l'usine alimentaire de la CDIC sur la rue Saint-François-Xavier où un paiement sur les arrérages de taxes, suite à la faillite de Produits Mille Fleurs inc. en janvier 2009, sera effectué à la fin de leur année fiscale, le 30 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-11

**Autorisation à signer tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**

**ATTENDU** la demande de la SAAQ, afin que la municipalité autorise par résolution, une personne, à signer les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la SAAQ;

(À CES CAUSES)

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Guy Trépanier, responsable de l'entretien mécanique, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-12

**Offre de visibilité dans le dépliant promotionnel du Parc de la rivière Batiscan**

**ATTENDU** que la réception d'une offre du Parc de la rivière Batiscan nous sollicitant pour une visibilité au coût de 565\$, taxes en sus, pour un encart publicitaire dans leur dépliant 2015 lequel est distribué en 35 000 exemplaires sur le territoire du Québec ;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est très sensible au développement du Parc, un joyau qui fait notre fierté;

**ATTENDU** que la municipalité n'est pas une entreprise qui a besoin de visibilité pour offrir un ou des produits, elle veut cependant s'associer au Parc en l'appuyant financièrement pour atteindre ses objectifs et lui offrir en plus, la publicité des activités qui se réalisent sur notre territoire dans le but de meubler le séjour des utilisateurs du Parc;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte de défrayer un montant de 565\$, taxes en sus, pour un encart publicitaire dans le dépliant 2015 du Parc de la rivière Batiscan.

Adopté à l'unanimité.

2015-03-13

**Université du troisième âge (UTA), renouvellement de l'entente de service**

**ATTENDU** que l'université du troisième âge facilite l'accès à l'enseignement universitaire aux personnes de 50 ans et plus, afin de promouvoir le développement de la connaissance, tout en favorisant l'échange d'expertise;

**ATTENDU** que le désir de la municipalité de Saint-Narcisse est d'offrir à ses citoyens la possibilité de suivre une formation dispensée par l'Université du troisième âge de l'UQTR, sur le territoire de sa localité;

**ATTENDU** que les obligations du Comité de gestion de l'UTA sont : d'embaucher les formateurs, faire la promotion des formations offertes dans les locaux de la municipalité sur son site Internet et dans son répertoire de formation, procéder à l'inscription des apprenants désireux de suivre les formations offertes, offrir les formations déterminées au préalable par le bureau de l'UTA selon l'horaire convenu entre les formateurs, la municipalité ainsi que le bureau de l'UTA, accueillir les apprenants et veiller au bon déroulement des formations, procéder à l'évaluation de la formation auprès des apprenants, remettre des attestations aux apprenants;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que les obligations de la municipalité sont : de faire la promotion des formations offertes sur le territoire de sa localité, fournir une salle de formation sur le territoire de la municipalité, fournir les équipements nécessaires, si requis, pour réaliser la formation (ordinateur, projecteur, écran, Internet, son, micro, tableau), accueillir les formateurs et leur donner accès à la salle de formation ainsi qu'aux équipements requis, veiller à la sécurité de ses équipements et installations, de même qu'à la sécurité des apprenants et aux soins que ces derniers pourraient nécessiter durant les séances de formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte le renouvellement de l'entente de service entre le comité de gestion de l'Université du troisième âge de l'Université du Québec à Trois-Rivières et la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-14

**40<sup>e</sup> anniversaire de l'école secondaire Le Tremplin**

**ATTENDU** le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'école secondaire Le Tremplin;

**ATTENDU** la tenue d'une activité RETROUVAILLES, le 16 mai prochain;

**ATTENDU** que cette activité regroupera plus de 1000 participants provenant majoritairement, de la MRC des Chenaux, dont Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que les RETROUVAILLES de l'école secondaire Le Tremplin se veulent à but non lucratif et compte sur l'implication de plusieurs bénévoles;

**ATTENDU** la demande de partenariat lors de cet événement, afin de l'offrir à un coût le plus bas possible;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal acquiesce à la demande de partenariat à titre de Grand partenaire pour un montant de 250\$.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-15

**Demande de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux pour l'utilisation gratuite ou à tarif réduit du centre communautaire**

**ATTENDU** que la Communauté entrepreneuriale des Chenaux désire organiser un Gala reconnaissance dans la MRC des Chenaux;

**ATTENDU** que ce premier Gala reconnaissance se veut un moment de réseauter, de mettre en valeur les succès de la MRC et de promouvoir l'entrepreneuriat;

**ATTENDU** que ce Gala mettra de l'avant autant les entrepreneurs, les travailleurs autonomes, les employeurs d'exception, les bénévoles impliqués, les organismes communautaires et les jeunes;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le thème de ce Gala sera : l'entrepreneuriat et le développement de la culture entrepreneuriale dans la MRC des Chenaux;

**ATTENDU** que ce Gala permettra de mobiliser la région et de faire connaître les services, les produits et les individus issus de notre milieu;

**ATTENDU** que ce Gala aura lieu le 13 novembre 2015 au centre communautaire de Saint-Narcisse;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte d'offrir la gratuité d'utilisation du Centre communautaire à la Communauté entrepreneuriale des Chenaux pour leur Gala reconnaissance, le 13 novembre 2015

Adoptée à l'unanimité.

Abstention Monsieur René Pinard, conseiller, indique au maire et aux autres membres du conseil qu'il se retire de la table du conseil pour ne pas participer aux discussions et décisions concernant le prochain point, ce dernier ayant pris part à la réalisation du dossier de monsieur Bergeron.

2015-03-16 **Appui à la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron et à la régularisation des titres à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

**ATTENDU** la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour acquérir une lisière de terrain d'une superficie d'environ 2487 mètres carrés, à même le lot 61-1, afin d'aménager un chemin pour accéder à son érablière et à sa terre agricole via le chemin public de la rue de l'Église;

**ATTENDU** que la demande de monsieur Bergeron comporte un deuxième volet visant la régularisation des transactions et des morcellements qui ont été réalisés à la suite de la décision de la CPTAQ sur une partie du lot 61-1 au dossier 32400-153033;

**ATTENDU** qu'à l'analyse du dossier, les informations inscrites au formulaire de la demande sont complètes et vraies;

**ATTENDU** que les deux volets présentés sont conformes à la réglementation municipale en vigueur;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse donne son appui à la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron et souhaite que la CPTAQ y acquiesce pour permettre, dans un premier temps, de favoriser l'exploitation de l'érablière et, dans un deuxième temps, régulariser les morcellements qui ont été réalisés, de bonne foi, à même une partie du lot 61 visé par l'autorisation émise par la CPTAQ les 14 juin 1989 et le 3 août 1989 au dossier 32400-153033;

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller mentionné en abstention revient à la table du conseil pour participer à la poursuite de la rencontre. **(PORTRAIT)**

2015-03-17

**Portrait de la MRC des Chenaux, offre publicitaire du quotidien Le Nouvelliste**

**ATTENDU** que la MRC des Chenaux est associée au quotidien Le Nouvelliste pour réaliser une édition spéciale dressant le portrait de notre MRC ;

**ATTENDU** l'offre publicitaire déposée par Le Nouvelliste sollicitant notre participation dans cette édition spéciale publiée le 28 mars prochain par l'achat d'un encart publicitaire de 1/8 de page;

**ATTENDU** que les membres du conseil sont d'avis de participer à cette édition spéciale mettant en valeur le territoire de notre MRC et de notre municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise les coûts de l'encart publicitaire dans l'édition spéciale publiée dans le quotidien Le Nouvelliste le 28 mars prochain au montant de 317,90\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-18

**Spectacle annuel du club de patinage artistique La Pérade, demande d'une commandite**

**ATTENDU** que le Club de patinage artistique La Pérade organise son spectacle annuel et 31<sup>e</sup> anniversaire, samedi le 28 mars prochain à 19h00;

**ATTENDU** que le comité organisateur sollicite la municipalité afin qu'elle place un encart publicitaire, format carte d'affaire dans le programme du spectacle;

**ATTENDU** que plusieurs jeunes patineurs et patineuses de Saint-Narcisse évoluent au Club de patinage artistique La Pérade;

**ATTENDU** que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu d'appuyer financièrement ce Club;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de placer un encart publicitaire au montant de 25\$ dans le programme du spectacle 2015 du Club de patinage artistique La Pérade.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-19

**Mandat à la MRC des Chenaux, afin de finaliser le projet du déploiement automatique des ressources humaines et matérielles affectées au combat des incendies**

**ATTENDU** que le plan d'action du schéma de couverture de risques en incendie prévoit d'optimiser les interventions, des services de sécurité incendie par le déploiement automatique des ressources humaines et matérielles affectées au combat des incendies; **(ATTENDU)**

**ATTENDU** qu'à ces fins, la MRC des Chenaux a présenté un projet de découpage du territoire en secteurs distincts à l'intérieur desquels un ou plusieurs services d'incendie seront appelés à intervenir simultanément, dès l'appel initial;

**ATTENDU** que ce déploiement automatique est accompagné d'un projet d'entente intermunicipale qui en décrit les modalités techniques et administratives, et sera ultérieurement entériné par les municipalités;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse donne son accord de principe sur la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources humaines et matérielles affectées au combat des incendies et, qu'à cet égard, elle confie à la MRC des Chenaux le mandat de finaliser ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-20

**Demande de révision des modalités du programme du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)**

**ATTENDU** la réception, en décembre dernier du guide expliquant les modalités d'applications du programme du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) dans lequel l'on peut y lire clairement que les travaux ne peuvent être réalisés en régie;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a réalisé, en régie, de 2005 à 2009, d'importants travaux d'infrastructures dans le cadre du programme TECQ pour un montant total de 730 151\$ dont 501 826\$ provenaient de l'enveloppe du programme et 228 325\$ de la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a réalisé, en régie, de 2010 à 2013, d'importants travaux d'infrastructures dans le cadre du programme TECQ pour un montant total de 1 025 851\$ dont 686 602\$ provenaient de l'enveloppe du programme et 339 249\$ de la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a réalisé, en régie, de mai 2010 à octobre 2010, d'importants travaux d'infrastructures dans le cadre du programme (PRECO) pour un montant total de 3 297 417\$ sur une enveloppe autorisée de 4 788 160M\$, faisant ainsi économiser le gouvernement du Québec d'un montant de 1 490 743\$

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a réalisé, en régie, de juin 2013 à septembre 2014, d'importants travaux d'infrastructures dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM) volet 1.5 pour un montant total de 419 750\$ sur une enveloppe autorisée de 592 000\$, payable à 66,67%, faisant ainsi économiser le gouvernement du Québec un montant de 114 822\$ et la municipalité d'un montant de 57 428\$;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a réalisé, en régie depuis septembre 2014, d'importants travaux d'infrastructures dans le cadre du programme PIQM, travaux qui seront terminés le ou vers le mois de juin 2015;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que l'enveloppe budgétaire autorisée du PIQM 2014-2015 est de 3 017 117\$, qu'au 28 février 2015 les dépenses admissibles à la subvention totalisent ± 800 000\$, que le projet est réalisé à 40% et de ce fait, nous anticipons des économies de l'ordre de 1,2M\$;

**ATTENDU** que toutes les économies faites par la municipalité lui permettent d'investir dans ses infrastructures routières, notamment dans nos rangs qui en ont grandement besoin;

**ATTENDU** qu'en mars 2010, la municipalité de Saint-Narcisse avait signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme PRECO, lequel protocole a été modifié unilatéralement par le MAMROT au mois d'août 2010 pour soustraire l'admissibilité des employés municipaux à la réalisation du projet en plus de soustraire les économies réalisées par notre saine gestion;

**ATTENDU** que si, en 2010, le ministère a pu modifier un protocole déjà signé par les parties, il peut encore le faire pour le programme TECQ 2014-2018;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a toute l'expertise requise pour mener à bien ses projets d'infrastructures et qu'elle favorise, à priori, l'achat local et régional;

**ATTENDU** que toutes les économies réalisées par ses travaux en régie depuis 2005 permettent à la municipalité de maintenir un fardeau fiscal acceptable pour ses contribuables tout en favorisant ses investissements sans augmentation de taxes;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse entreprendra, au printemps 2015, ses premiers travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et qu'elle souhaite, encore une fois, faire plus avec l'enveloppe qui lui est attribuée;

**ATTENDU** que gouvernement du Québec s'est infligé un exercice impopulaire mais nécessaire visant l'assainissement des finances publiques et incite tous les paliers gouvernementaux à participer à l'effort qu'il initie pour en arriver à l'équilibre budgétaire;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation municipale de Saint-Narcisse demande au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT) de modifier les règles du programme TECQ 2014-2018 pour autoriser la réalisation de travaux en régie ou encore, de le permettre à la municipalité de Saint-Narcisse, compte tenu de son bulletin en matière de gestion et de rentabilité des investissements monétaires par rapport au respect et à la qualité des travaux réalisés.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à notre député, monsieur Pierre-Michel Auger, à monsieur Jean-Denis Girard, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et ministre responsable de la région de la Mauricie, à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à monsieur Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et Président du Conseil du trésor.

**(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-21

**Appui à la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès de « Mountain Equipement Co-op »**

**ATTENDU** que le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière à « Mountain Equipement Co-op »

**ATTENDU** qu'il serait opportun que le Parc de la Rivière Batiscan puisse procéder à la phase 2 du développement de réseau de sentiers exclusivement prévu pour la pratique du vélo de montagne;

**ATTENDU** que la pratique de cette activité plein air est à la hausse au Québec;

**ATTENDU** que le projet répond entièrement à la mission du Parc de la rivière Batiscan qui prévoit entre autres de développer des activités récréotouristiques sur son territoire;

**ATTENDU** que ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

**ATTENDU** qu'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Saint-Narcisse pour la présentation de ce projet;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse appui la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès de l'organisme « Mountain Equipement Co-op » pour la réalisation de la phase 2 du projet réseau de sentiers de type « single track » pour la pratique de vélo de montagne.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-22

**Avril, mois de la jonquille**

**ATTENDU** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**ATTENDU** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**ATTENDU** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**ATTENDU** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil décrète le mois d'avril Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention Madame Mireille Paquin, conseillère, indique au maire et aux autres membres du conseil qu'elle se retire de la table du conseil pour ne pas participer aux discussions et décisions concernant le prochain point, cette dernière étant directrice de l'Office municipal d'habitation.

2015-03-23 **Reconduction du mandat de monsieur Jean Tessier au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que le conseil municipal doit nommer deux représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office;

**ATTENDU** que le conseil doit renouveler le mandat d'un de ses deux membres soit celui de monsieur Jean Tessier pour une durée de trois ans;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le conseil nomme monsieur Jean Tessier résidant au 540, rue François-Xavier à Saint-Narcisse pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal de ladite municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

La conseillère mentionnée en abstention revient à la table du conseil pour participer à la poursuite de la rencontre

2015-03-24 **Mandat à monsieur Roger Plante, notaire, pour la préparation d'un acte notarié et de son enregistrements au bureau des droits de la Publicité pour l'acquisition d'une lisière de terrain le long du 2<sup>iem</sup> rang Sud**

**ATTENDU** que la municipalité veut acquérir une lisière de terrain qui appartiendra prochainement, à la Commission de Développement, Industriel et Commercial de Saint-Narcisse, pour un futur projet d'élargissement d'un tronçon du 2<sup>iem</sup> rang Sud ;  
(ATTENDU)

**ATTENDU** que la municipalité se doit de mandater un notaire pour la préparation de l'acte notarié pour l'achat de la lisière de terrain dans le but de d'élargir une portion de l'assiette de rue du 2<sup>iem</sup> rang Sud;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil mandate monsieur Roger Plante, notaire pour la préparation de l'acte notarié et de son enregistrement au bureau des droits de la Publicité pour l'acquisition d'une lisière de terrain le long du 2<sup>iem</sup> rang Sud.

**QUE** le Conseil mandate monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, l'acte notarié préparé par monsieur Roger Plante, notaire.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-25

**Appui à la coalition « Touche pas à mes Régions »**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec prend des décisions qui ont des impacts majeures sur l'économie et la concertation en régions;

**ATTENDU** que plusieurs régions du Québec se mobilisent actuellement pour dénoncer ces décisions unilatérales du gouvernement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse appui la coalition « Touche pas à mes Régions » dans sa démarche pour se faire entendre par le gouvernement du Québec sur la mise en place du projet de loi numéro 28 et parler d'une seule voix au nom des régions du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2015-03-26

**Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable**

**ATTENDU** la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2015 qui passe de 130 866 800\$ à 131 228 500, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « A » de 2015;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur imposable du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « A » de 2015;

**(QUE)**

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables.

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Gilles Lafontaine, situé au 478, rue Saint-Arnaud à Saint-Narcisse, soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Denis Nobert, situé au 280, rue Alfred à Saint-Narcisse, soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Daniel Veillette, situé au 341 2<sup>iem</sup> rang Sud à Saint-Narcisse et soustraire une licence de chiens au dossier de monsieur Luc St-Arnaud, situé au 176, rue de l'Église à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats, avis de motion**

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats, il a pour objet de modifier les dispositions relatives aux documents et renseignements requis pour une demande de certificat d'autorisation concernant l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie.

Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant la grille de spécification, avis de motion**

Madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant la grille de spécifications de la zone 207-A. Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 207-A.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Gaillardez, demande au conseil, quand sera refait le rang Saint-Pierre et quoi faire pour empêcher la vitesse excessive? Monsieur Guy Veillette, maire, lui répond que le rang Saint-Pierre sera le prochain, après la reconstruction du rang Saint-Félix et que les citoyens doivent dénoncer à la police ou au bureau municipal les conducteurs fautifs de vitesse excessive en prenant note de leur numéro de plaque dans la mesure du possible.

2015-03-27

#### **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général